L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 7 JANVIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 7 JANVIER

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 rue du Canal, grande vente de faillite.

Par Gabriel Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres,—boucles d'oreille en diamant et montre en or.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

☞ Achetez vos bonbons fins à 75 cents la livre; vos fruits crystalisés à 60 cents la livre chez Adolphe Lemanne, rue de Chartres, 207 entre Dumaine et Ste-Anne. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Vendredi, 7 janvier 1876.

ACADEMIE—Trumps, or High, Low, Jack & the Game.
VARIETES—Little Em'ly.
ST-CHARLES—French Spy—avec Zoé.

CONVENTION D'ETAT DU PARTI Démocratique et Conservateur.

Séance de jeudi, 6 janvier.

La Convention est appelée à l'ordre à midi par son président, l'honorable John C. Moncure.

Le secrétaire appelle le rôle. Tous les wards de la Nouvelle-Orléans sont représentés et toutes les paroisses, sauf trois.

Mr Lewis, d'Orléans, présente une résolution pour endosser la conduite officielle du gouverneur John Mc Enery, du lieutenant gouverneur D. B. Penn et de l'ex-speaker L. A. Wiltz.

M. Tucker, de Ste-Marie, demande que les règlements soient suspendus, avec le consentement unanime de la Convention, pour que la résolution de M. Lewis soit adoptée.

M. Herron, de Bâton-Rouge, fait la même motion.

Les règlements sont suspendus.

M. J. Alcée Gauthreaux, d'Orléans, propose comme amendement à la résolution, que les noms de l'honorable John C. Moncure et de l'honorable Lusher soient ajoutés.

Mr Mellon, d'Orléans, propose que le nom de l'honorable H. N. Ogden soit également ajouté.

La résolution est adoptée à l'unanimité, ainsi que les amendements.

Sur motion de Mr Mitchell, de Claiborne, l'honorable Thos. H. Vaughn, représentant de Caddo, et l'honorable T. O. Quinn, les premières victimes de l'intervention fédérale du 4 janvier 1875, sont invités à occuper des sièges sur l'estrade.

Mr Mc Caleb, d'Orléans fait la motion que la Convention procède à l'élection de seize délégués pour représenter la Louisiane à la Convention nationale démocratique, dont 4 pour l'Etat en général et deux par district congressionnel.

La motion de Mr Caleb, dûment secondée est adoptée.

Le comité sur les résolutions, par l'entremise de son président, l'honorable Albert Voorhies, présente son rapport.

Rapport du comité sur les résolutions.

Attendu que l'usurpation du gouvernement de la Louisiane, grâce à la perversion des fonctions du gouvernement général, est un mal qui pèse lourdement sur le peuple de l'Etat; que c'est une menace constante au principe représentatif; que le Congrès, dont le devoir est de garantir aux Etats une forme républicaine de gouvernement, ne saurait passer sous silence le despotisme et l'anarchie qui règnent actuellement parmi nous et nuisent tant à nos intérêts matériels;

Attendu que le compromis Wheeler ne s'appliquait nullement aux élections de novembre 1872, ni à toutes les élections de novembre 1874, mais n'allait pas au-delà (cela était expressément stipulé) des dix-sept sièges contestés à la Chambre et aux sièges contestés au Sénat, parmi les nouveaux sénateurs;

Attendu qu'on n'a jamais prétendu que le compromis eût un autre but que celui de décider qui avait droit à ces sièges; attendu que les pouvoirs de la Législature sont clairement définis et limités par la Constitution, qu'il n'appartenait pas à l'assemblée générale de soumettre à l'arbitrage les gouvernements rivaux de l'Etat; que ceux qui ont soutenu le compromis n'ont jamais cru qu'il serait jamais possible de lui faire embrasser d'autres questions que celle des sièges contestés;

Attendu que le parti radical de la Louisiane, à l'instigation duquel l'usurpation a été imposée à l'Etat, a créé les moyens de perpétuer cette usurpation qui est son œuvre, par des lois d'enregistrement et d'élection—lois iniques—par un Bureau de retour dont le pouvoir est illimité et par un recensement frauduleux;

Attendu que l'usurpation n'a jamais été reconnue par les citoyens de la Louisiane, que son existence précaire n'est le fait ni de leur consentement, ni de leur soutien;

Il est résolu par le parti démocratique et conservateur de l'Etat,

1. Que le mémoire par lequel le peuple en appelle au Congrès soit de nouveau présenté par nos représentants;

2. Que la preuve d'attachement au parti démocrate conservateur de la Louisiane est une opposition incessante à l'usurpation; que qu'elles qu'aient été leurs anciennes opinions politiques, tous ceux qui se joignent aux adversaires de l'usurpation sont membres du parti.

3. Que nous préconisons l'abolition des emplois inutiles, surtout ceux de percepteurs de taxes que les shérifs devraient être chargés de recevoir; une réduction des salaires et des frais de bureaux; une réduction sévère des dépenses de la ville et de l'Etat.

4. Nous demandons une grande diminution des impôts de l'Etat et des municipalités, et, tout en proclamant qu'il faut acquitter, ponctuellement, les dettes légitimes de la Louisiane, nous sommes inébranlablement opposés à la reconnaissance des obligations frauduleuses émises au nom de l'Etat. Nous nous engageons à instituer une minutieuse enquête à cet égard.

5. Nous préconisons la réduction des allocations exorbitantes pour les impressions publiques et la police métropolitaine; nous exigeons que tout le système de police et d'impressions publiques soit changé.

6. Nous sommes énergiquement opposés à tous les monopoles quels qu'ils soient.

7. Nous reconnaissons et proclamons de nouveau la doctrine démocratique qui veut que l'or et l'argent soient les seules monnaies légales. Nous demandons que le pays revienne aux paiements en espèces dès que cette mesure pourra être adoptée sans préjudice aux intérêts matériels de la nation.

Mr. A. H. Léonard, de Caddo, le seul membre qui n'a pas signé l'admirable rapport du comité, présente une protestation écrite contre l'adoption des résolutions et demande que cette protestation soit annexée au rapport.

Il dit qu'il croit devoir protester, parce que ces résolutions sont impolitiques et tendent à détruire la bonne harmonie qui existe entre les différents éléments du parti conservateur en Louisiane.

Motion est faite d'adopter le rapport.

M. Cross, d'Ouest Féliciana, propose comme amendement que la clause relative à la reprise du paiement en espèces, soit retranchée, parce que, dit-il, c'est au Congrès national à s'occuper de régler cette question épineuse.

Nous, de la Louisiane, ajoute-t-il, nous n'avons pas à débattre actuellement la question de savoir si nous serons payés en papier monnaie ou en espèces, nous devons songer seulement à ne pas nous laisser dépouiller entièrement du peu que le parti radical nous a laissé.

L'amendement de Mr Cross étant mis aux voix est déposé sur le bureau.

Le rapport du comité sur les résolutions est alors adopté par le vote unanime de la convention, Mr Leonard, de Caddo, membre de ce comité, ayant seul protesté contre l'adoption.

L'honorable R. H. Marr, président du comité de neuf, sur l'adresse au Congrès, présente alors son rapport:

Nous allons résumer le texte du Mémoire qui est adressé au Président, au Sénat et à la Chambre des représentants des Etats-Unis:

Il a été clairement démontré au Congrès que le gouvernement actuel de la Louisiane est le fruit de l'usurpation; ceux qui le composent n'ont jamais été élus par le peuple de l'Etat, mais au contraire ont été vaincus aux élections de 1872 et de 1874. Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, tous les officiers d'Etat, quinze sénateurs, plusieurs représentants, un des juges de la Cour Suprême, plusieurs juges de district, ainsi que nombre d'autres magistrats subalternes, n'ont aucun droit, aucun titre au mandat qu'ils exercent.

Les fonctionnaires légitimes, désignés par la majorité des suffrages, ont été écartés de leurs emplois et mis dans l'impossibilité de les exercer par suite de l'intervention illégale du gouvernement fédéral, aussi bien que des tribunaux et de l'armée des Etats-Unis.

L'ordre de minuit, le double writ de mandamus et d'injonction lancé par le juge Durell, qui a permis à la législature usurpatrice de s'organiser, la prise de possession de la Maison d'Etat par les troupes fédérales en 1872, la dispersion par la violence de la législature d'Etat et l'expulsion du speaker Moncure en mars 1873, l'expulsion du speaker Wiltz et de quelques-uns de ses collègues de la Chambre des Représentants en janvier 1875, les proclamations du président en avril 1873 et septembre 1874, les dépêches sanguinaires du général Sheridan, font partie de l'histoire contemporaine; il serait trop pénible de rappeler en détail tous ces outrages dont la Louisiane a été victime.

Il a été également établi que le peuple de cet Etat a été odieusement dépouillé de son droit d'élire ses fonctionnaires et ses représentants, et qu'un prétendu Bureau de Retours s'est arrogé l'exercice de ce droit de souveraineté. Ce Bureau de Retours se composant de cinq membres nommés par le Sénat usurpateur, et, ayant plein pouvoir pour annuler l'expression de la volonté populaire, s'est empressé de le faire et a mis ainsi le contrôle à tous les scandales précédents.

Il y a plus, la Cour Suprême ayant déclaré que les décisions du Returning Board sont irrévocables, la Louisiane est menacée de rester perpétuellement sous le joug abrutissant qui lui a été imposé.

L'usurpation n'existe que parce qu'elle est appuyée par la puissance militaire du gouvernement fédéral: Tout le monde le sait. Le comité du Sénat l'a reconnu en 1873, le comité de la Chambre en 1875, l'usurpateur Kellogg l'a déclaré lui-même à la commission Hoar, et les événements du 14 septembre 1874 l'ont clairement prouvé.

Le peuple de la Louisiane a supporté avec patience les plus cruelles épreuves et à cette heure même il croit encore au salut, parce que la Constitution fédérale oblige les Etats-Unis à assurer à chaque Etat de l'Union une forme républicaine de gouvernement.

S'étant adressé au Congrès pour la mise en vigueur de cette clause de la Constitution, il s'étonne aujourd'hui d'apprendre que le gouvernement usurpateur de la Louisiane se fonde sur l'acceptation du "Compromis Wheeler" pour prétendre qu'il a été reconnu et qu'il a droit conséquemment au respect de tous.

Cela est complètement faux.

1. Le peuple de la Louisiane n'a jamais soumis au "Comité congressionnel" son droit constitutionnel de *self-government*.

2. Les représentants et sénateurs qui ont accepté la décision du comité étaient seuls en cause et n'ont jamais pensé à engager le gouverneur McEnery et les autres fonctionnaires légitimement élus.

3. Les prétentions rivales du gouvernement de *droit* et du gouvernement de *fait*, n'ont jamais été soumises à l'arbitrage du comité, qui n'a pris connaissance que des faits relatifs à l'élection de 1874 et aux événements de janvier 1875, laissant complètement à l'écart tout ce qui se rapportait à l'élection de 1872.

4. Le "règlement Wheeler" s'abstient de reconnaître le gouvernement de Kellogg. Il ne peut pas d'ailleurs enlever aux fonctionnaires légalement élus leurs droits légitimes ni empêcher le peuple de s'adresser au Congrès pour en obtenir une forme républicaine de gouvernement.

Le peuple de la Louisiane déclare donc solennellement qu'il n'a jamais accepté l'usurpation Kellogg, que cette usurpation viole ses droits les plus sacrés et nuit fatalement à ses intérêts; qu'il ne reconnaît d'autre gouvernement que celui à la tête duquel se trouvent John McEnery et D. B. Penn. Il espère que le Congrès accueillera sa protestation et y fera droit.

Le Mémoire que nous venons d'analyser et non de traduire, se termine par un éloquent appel aux sympathies des citoyens de tous les Etats et par une prière au Président, aux Sénateurs et aux Représentants du Congrès, dont le devoir est de supprimer l'usurpation au lieu de l'appuyer.

Mr Smith, d'Orléans, demande à joindre une résolution à l'adresse du comité. Il désire que dans le cas où le Congrès ne rendrait pas justice au peuple opprimé de la Louisiane, qu'il soit instamment prié de vouloir bien déclarer, que dorénavant les soldats des Etats-Unis seront les électeurs dûment qualifiés de la Louisiane et les juges des cours fédérales les commissaires d'enregistrement et d'élection.

Le président de la Convention déclare que la résolution du délégué d'Orléans ne peut pas être prise en considération avant que l'Assemblée se prononce relativement au rapport du comité sur l'adresse au Congrès.

L'ex-juge Merrick, d'Orléans, demande l'autorisation d'exprimer ses vues au sujet de l'adresse, et le président, avec le consentement de la Convention, l'invite à monter sur l'estrade.

L'ex-juge Merrick, que l'on dit être un jurisconsulte éminent, n'est certainement pas un orateur.

Son discours peut se résumer ainsi:

Le repos, chers concitoyens, est préférable à l'agitation. A quoi bon se donner beaucoup de mal, dans le seul but de combattre pour des principes. Il faut savoir accepter les faits accomplis. La question de la Louisiane a été réglée par le compromis Wheeler; laissons les choses telles qu'elles sont et contentons-nous de vivre en paix et de vaquer à nos affaires, sans nous occuper de savoir si Kellogg a été ou non légalement élu comme gouverneur de la Louisiane.

Ce n'est pas là une question de dollars et de cents. Alors pourquoi s'en préoccuper outre mesure, puisque cela ne *paie pas*.

Le peuple a consenti tacitement au gouvernement de Kellogg; il faut donc laisser aller les choses jusqu'à l'élection prochaine.

Il n'est pas sage en ce moment d'envoyer une adresse au Congrès pour nous plonger de nouveau dans un état d'agitation qui nuit aux affaires.

Ce ne sont pas là les paroles mêmes de Mr Merrick, mais nous garantissons que c'est le sens exact de son discours, ainsi que nous l'avons compris.

Mr J. Adolphe Rozier, d'Orléans, répond à l'ex-juge Merrick.

Il nie que le peuple de la Louisiane ait jamais consenti pour un seul moment à reconnaître W. P. Kellogg comme le gouverneur légal. Le compromis Wheeler n'a touché qu'à la composition de la Législature, en ce qui regardait l'élection contestée de dix-sept membres de la Chambre basse et de deux membres du Sénat.

La question de 1872 n'a jamais été débattue, pas plus que la question de l'élection de l'honorable John C. Moncure, le 2 novembre 1874, comme trésorier d'Etat.

Le peuple de la Louisiane, d'ailleurs, ajoute M. Rozier, n'a jamais autorisé un comité du Congrès à régler la situation politique de la Louisiane dans un bureau particulier de la ville de New York, ainsi qu'ont tenté de le faire messieurs Wheeler, Frye, Hoar et consorts.

Quant à ce qui est de l'agitation, M. Rozier pense que c'est seulement en agitant cette question de la Louisiane, que nous parviendrons à sauver nos libertés menacées.

C'est l'agitation de 1874 qui a été cause de l'élection d'une grande majorité démocratique à la Chambre basse du Congrès.

Il est beau de préférer la lutte à une paix ignominieuse, quand il s'agit de combattre pour rétablir les libertés du peuple, pour maintenir des principes sacrés.

On peut être vaincu.—Dans ce monde la bonne cause n'est pas toujours celle qui triomphe, mais quel que puisse être le résultat, on ne fait pas moins son devoir de citoyen et de patriote.

M. Rozier fait une comparaison heureuse au sujet de ceux qui préfèrent le repos à une lutte honorable: Au milieu de la nuit, par un temps d'hiver, le feu prend subitement à une maison, et celui qui l'habite est couché douillettement dans son lit sous d'épaisses couvertures. Attendra-t-il tranquillement que les flammes l'atteignent plutôt que de bouger, parce qu'il éprouverait une sensation désagréable en sautant brusquement hors de son lit, ou bien se remuera-t-il, s'agitera-t-il, pour sauver tout ce qu'il pourra et pour se sauver lui-même?

Il est évident qu'il prendra ce dernier parti.

Or, la Louisiane est exactement dans la même situation. Libre à ceux qui tiennent avant tout à leur repos, de se laisser dévorer par les flammes; mais nous, qui voulons sauver nos libertés et nous sauver nous-mêmes, nous entendons nous agiter jusqu'à extinction de chaleur naturelle.

Mr. Rozier termine en disant que non-seulement le peuple de la Louisiane n'a jamais accepté tacitement le gouvernement usurpateur qui nous a été imposé, mais lorsqu'il forcerait, aujourd'hui même, William P. Kellogg à chercher un refuge à la Douane des Etats Unis, n'était l'espoir que le 44ème Congrès, avec la majorité démocratique de la Chambre, lui rendra enfin justice.

L'honorable R. H. Marr, d'Orléans, succède à Mr. Rozier, et en termes énergiques, fait appel au patriotisme et au courage des membres de la Convention.

Il leur demande s'ils vont agir comme des hommes libres ou comme des esclaves; si leur intention est de renier tout le passé, pour fouler aux pieds les principes les plus sacrés?

Il les exhorte enfin à proclamer, pour l'honneur de la Louisiane, pour leur honneur individuel, que ceux-là ont menti qui ont prétendu qu'ils s'étaient soumis aux volontés de l'usurpateur Kellogg ou qu'ils l'avaient accepté comme leur gouverneur.

Mr Leonard, de Caddo, demande alors la parole, et monte sur l'estrade sur motion de Mr. J. Alcée Gauthreaux, d'Orléans, qui désire l'entendre.

Ceux qui ont écouté Mr Leonard, depuis le premier jour de la Convention, jureraient qu'il représente, non pas les démocrates de la paroisse Caddo, mais les radicaux de cette même paroisse.

De deux choses l'une: ou Mr Leonard vise à l'effet quand même et appartient à la classe des irréconciliables; ou bien il est devenu à peu près radical depuis ses trop nombreuses conférences avec messieurs Wheeler, Hoar, Frye et *tutti quanti*.

Son discours est un discours incendiaire, peu réfléchi, calculé pour mettre la discorde dans les rangs des conservateurs, si Mr. Leonard avait encore quelque influence, mais, heureusement, il n'en a plus, et nous doutons qu'il en ait jamais eu beaucoup.

Si Mr Leonard est un ennemi de la gent louisianaise, il est dangereux, car il paraît dans nos assemblées avec un masque sur le visage; si c'est un ami, nous ne pouvons que nous écrier très sincèrement: Dieu nous garde de pareils amis!

Pendant son discours, Mr. Leonard est souvent interrompu par les murmures et parfois par les sifflets de l'assemblée, et le président Moncure a beaucoup de peine à maintenir l'ordre dans la Convention.

En parlant, le délégué de Caddo agite une petite badine d'une manière que l'on trouve provoquante, car on lui crie plusieurs fois de déposer sa canne. Il dit en substance qu'il proteste contre l'adresse au Congrès, parce que l'on met en doute dans cette adresse la pureté des motifs de ceux des membres de la législature qui ont favorisé l'ajustement Wheeler.

Il dit encore qu'il y a un élément dans la Convention qui prétend s'imposer par la violence de ses expressions et que dans le comité sur les résolutions, dont il a été un des membres, il a dû être rappelé à l'ordre, parce qu'il défendait ceux que l'on accusait ouvertement d'avoir signé le compromis Wheeler dans un but intéressé.

Il prétend que ce compromis lie le peuple entier de la Louisiane et qu'il signifie un acquiescement tacite au gouvernement de Kellogg. Si l'on veut invalider le compromis, ajoute-t-il, il faut d'abord que les membres de la Législature qui ont été admis en vertu de ce compromis se retirent, car autrement le compromis est final et ne peut pas être changé.

Il trouve qu'il est peu sage, qu'il est impolitique d'agiter cette question après avoir gardé le silence pendant si longtemps.

A son avis, la Convention devrait se borner à choisir ses délégués à la Convention nationale démocratique et ne pas faire d'adresse et de résolutions. Il présente donc un substitut au rapport du comité sur l'adresse au Congrès.

Les paroles amères, irritantes de Mr Leonard, autant que le ton général de son discours produisent un sentiment d'indignation très marqué dans la Convention.

L'ex-gouverneur Wickliffe, d'Ouest Féliciana, répond à Mr Leonard.

Il dit que comme membre du comité sur les résolutions il juge de son devoir de relever certaines paroles du délégué de Caddo.

Celui-ci a dit que les membres de ce comité, dont Mr Leonard faisait partie,—accusaient certains membres de la Législature, qui ont favorisé le compromis, d'avoir été guidés par des motifs intéressés.

Ce rapport est parfaitement faux (*unqualifiedly untrue*) et Mr Léonard le sait bien!

Le gouverneur Wickliffe s'étonne de voir le délégué de Caddo jouer le rôle de boute-feu dans la Convention. Quel est son but; pourquoi ces paroles véhémentes?

Nul ne songe à mettre en doute la pureté de caractère des membres de la Législature qui ont accepté le compromis. Wheeler croyant bien faire, dans l'intérêt du pays.

Il n'est pas question de cela dans le rapport du comité sur les résolutions, pas plus que dans le rapport du comité sur l'adresse au Congrès.

Quel est donc le but de Mr Leonard en troublant l'harmonie qui a présidé jusqu'à présent aux délibérations de la Convention?

L'honorable John Young, de Claiborne, prend la parole, et dit que comme il est un de ceux qui ont le plus favorisé l'ajustement Wheeler, il a écouté avec la plus grande attention la lecture des résolutions et de l'adresse au Congrès. Il ne voit rien auquel on puisse objecter, rien qui puisse laisser croire que l'on soupçonne les membres de la Législature, partisans du compromis, d'avoir agi en vue de leur avancement personnel et de leurs intérêts individuels.

Laissez moi vous dire, ajoute l'honorable Young, qu'il n'a jamais été question de l'élection de 1872 dans le *règlement* de Mr Wheeler. Il n'a pas été question non plus de reconnaître la légalité du gouvernement de Kellogg.

Mr Wheeler m'a dit en propres termes, qu'on ne nous demandait pas de reconnaître Mr Kellogg comme notre gouverneur, parce qu'il savait que nous n'y consentirions pas; mais qu'on nous demandait simplement de le tolérer comme un fait accompli, que nous n'avions pas le pouvoir de défaire, et c'est ainsi qu'est en substance le texte même du compromis.

L'honorable Young conclut en disant qu'il soutient l'adresse au Congrès telle qu'elle a été rédigée.

L'honorable E. E. Kidd, de Jackson, fait un éloquent discours en faveur de l'adresse. Il dit qu'il est un de ceux qui ont contribué le plus à faire adopter le règlement Wheeler, mais qu'il n'a jamais été question de reconnaître la légalité du gouvernement de Kellogg.

L'acquiescement a été forcé, comme l'a été la reddition de Vicksburg par Pemberton; comme c'est le cas lorsqu'un voyageur tend sa bourse au voleur qui lui met le canon d'un pistolet sous le nez.

L'honorable Kidd croit que le gouverneur McEnery a été légalement élu en 1872, et il le considère maintenant aussi bien qu'il y a trois ans, comme le seul véritable gouverneur de la Louisiane.

Mr Kidd désire voir l'unité du peuple de la Louisiane en 1876 comme il l'a vu en 1874, afin de pouvoir crier bientôt à l'Etat du Mississippi déjà affranchi du joug radical: Notre tour est venu!

L'honorable T. E. Meredith, de Caldwell, parle dans le même sens que les honorables Young et Kidd.

Il a favorisé le compromis en ce qui regarde la composition de la Législature, mais il votera pour l'adresse, car il ne s'est jamais engagé à reconnaître Kellogg comme le gouverneur de la Louisiane.

Le substitut de M. Léonard étant présenté de nouveau, il est déposé sur le bureau par le vote unanime de la Convention.

Le rapport du comité sur l'adresse au Congrès est alors adopté à l'unanimité.

Le comité sur les taxes d'Etat et taxes municipales, présente son rapport par l'entremise de son président, M. Daniel Scully, d'Orléans.

Ce rapport demande une réduction de la taxation et une enquête sur l'origine des obligations de l'Etat et de la ville.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Une motion est faite pour ajourner à sept heures du soir, mais la Convention refuse de s'ajourner.

Sur motion de Mr Howard McCaleb, d'Orléans, on procède à l'élection de quatre délégués pour l'Etat en général devant représenter la Louisiane à la Convention nationale démocratique.

Il est décidé que les quatre premiers candidats qui recevront le plus de votes seront élus comme délégués et que les quatre autres candidats qui recevront le plus de votes après les quatre premiers, seront élus comme substituts.

Sont proposés l'ex-gouverneur Wickliffe, l'honorable L. A. Wiltz, Thos. C. Manning, E. E. Kidd, Albert Voorhies, B. F. Jonas, R. H. Marr, Alex. De Clouet, Randall L. Gibson, Brewer, W. McCranie, Eugène Waggaman, S. Taylor, Richard ou Durant Daponte.

Sont élus délégués: — ex-gouverneur Wickliffe, 256 votes, Thos. C. Manning, 178 votes, R. H. Marr, 175 votes, E. E. Kidd, 151 votes.

Sont élus substituts:—Albert Voorhies, 149 votes, B. F. Jonas, 142 votes, Alex. De Clouet, 110 votes, Brewer, 70 votes.

Les autres douze délégués doivent être élus après l'ajournement de la Convention, deux par district congressionnel.

Sur motion de Mr A. J. Lewis, d'Orléans, il est résolu que le président de la Convention est autorisé à choisir quinze membres du comité central du parti démocratique et conservateur pour représenter l'Etat en général. Les autres membres devront être élus, un par paroisse et par ward de la Nouvelle-Orléans.

Mr Jeffries, de Rapides, propose un vote de remerciements à messieurs Zacharie, Cavaroc et Whitaker, pour les services qu'ils ont rendus au peuple de la Louisiane pendant la séance du "Returning Board." Adopté à l'unanimité.

Mr R. H. Marr, d'Orléans, propose un vote de remerciements pour les officiers de la Convention, et pose lui-même la question à l'Assemblée.

Adopté à l'unanimité.

L'honorable John C. Moncure déclare alors la Convention ajournée *sine die*.

JARDIN DE WENGER.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de cet établissement qui sera désormais illuminé par 250 becs de gaz avec verres coloriés. On y trouvera les meilleurs journaux d'Europe et d'Amérique, et des vins et liqueurs de premier choix, ainsi que la meilleure bière de Milwaukee, à 5 cents le verre.

CARGAISON ESPAGNOLE.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de Mr P. E. Brulatour, rue St-Louis 116, 118 et 120, qui a reçu par le navire norvégien Johanna Foss un immense assortiment de vins de marque espagnole et quantité d'articles alimentaires très estimés.

VINS ET EAU-DE-VIE—Mr P. E. Brulatour vient de recevoir par le steamer "Alice" de Liverpool, 400 caisses de grand vin Château-Kirwan, et 8 quarts de vieille eau-de-vie qu'il vendra à des prix très modérés.

COUPONS.—Aujourd'hui, vendredi, MM. M. L. Byrne & Co., rue du Canal 163, reprendront leur grande vente spéciale de coupons de tout genre de marchandises et les céderont à moitié prix et même à moins.

Grandes ventes et petits profits, voilà le secret du succès des marchands modernes. Le MAGASIN ROUGE, Mr Lion, agent, coin Royale et Dumaine, met en pratique cette devise en offrant tout son stock à des prix extrêmement réduits.

A. M. Holbrook.

Un nombreux cortège d'amis, de journalistes et de représentants des diverses classes de la communauté, a conduit hier, à sa dernière demeure, au cimetière Greenwood, les restes de notre regretté confrère, M. A. M. Holbrook, éditeur-propriétaire du *Picayune*, qui est mort lundi dernier aux sources de Bladon, d'une maladie de foie, le lendemain du jour où il écrivait qu'il se sentait beaucoup mieux et qu'il comptait revenir prochainement. Une hémorrhagie interne qui s'est déclarée le lundi matin, l'a emporté en quelques heures.

Alva Morris Holbrook était né à Townshend, Vermont, en 1808 et il venait, quand il est mort, d'entrer dans sa 67e année. Il avait 27 ans lorsqu'il vint à la Nouvelle-Orléans. Après avoir été secrétaire d'une ligne de bateaux de Mobile, il entra au *Picayune* comme administrateur et devint membre de la raison sociale Lumsden, Kendall & Co.

Il est resté le survivant des anciens propriétaires du *Picayune*; il a survécu également à Bullitt et à Wilson, deux des écrivains qui ont le plus contribué au succès de ce journal. Depuis la mort de Mr. Kendall, sauf une période d'un peu plus d'un an, pendant laquelle le *Picayune* a appartenu à une Association de citoyens, Mr Holbrook a été seul propriétaire du journal. Homme d'affaires prudent et sagace, il a toujours apporté beaucoup de soin et d'attention à la conduite de son journal, auquel il savait donner une direction modérée et qu'il s'efforçait de maintenir en dehors des luttes de parti.

Mr. Holbrook comptait de nombreux amis dans la communauté et sa perte sera vivement sentie. Nous ne savons quelle influence elle aura sur la destinée du *Picayune*, dont la direction va passer en de nouvelles mains.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Accidents.

Mme Beauman se rendait en charrette mercredi, à 9 heures et demie du matin, vers le marché français. Arrivée au coin des rues Dauphine et Barthélemy, 3ème District, elle n'a pu éviter un *car* urbain et a été renversée sur le pavé par le choc. Elle paraît assez gravement blessée. On assure que le conducteur du *car* a tout fait pour arrêter la collision.

Hier matin, vers 8 heures, un jeune garçon du nom de Jacob Dorsey, âgé de quatorze ans, a eu la jambe cassée par la chute d'une balle de coton sur le trottoir de la rue Bourgogne, où aboutit une des cours de la presse du 3ème District. Il a été transporté chez ses parents.

Coup de feu.

Le nommé Baptiste Sherry a été arrêté hier, rue de Chartres, pour avoir fait feu sur Ephraim Powers dans le but de le tuer. Il est également accusé de port d'armes cachées.

Sauvé des Eaux.

Un jeune garçon nommé Jules Samuel, s'étant aventuré, mercredi, trop près des bords du Vieux Bassin, y est tombé et y serait certainement resté sans le dévouement d'un spectateur qui n'a pas hésité à se jeter à l'eau pour en retirer l'enfant.

Recel.

Deux individus nommés Louis et Wm. Pierce ont été arrêtés hier sous la prévention d'avoir chez eux, rue Dublin, des objets volés. L'accusation a été portée par M. Christian Kaun.

Artillerie Washington.

Le bataillon d'artillerie Washington, de glorieuse mémoire, s'étant réorganisé en vue du centenaire, prendra les armes demain, samedi, à l'occasion de l'anniversaire du 8 janvier, et sera passé en revue à 4 heures de l'après-midi dans la place Lafayette.

Le bataillon est divisé en treize sections et est commandé par le colonel J. D. Walton. Après la revue, il y aura défilé dans les rues Carondelet, Canal, Baronne, Chartres, St-Louis, Royale, Camp, Julie et St-Charles. Cette promenade militaire se terminera par un salut de 37 coups de canon.

La Douane.

Les Bureaux de la Douane ne seront ouverts demain que de neuf à dix heures du matin. Ils seront ensuite fermés à cause de la solennité du 8 janvier.

TEMPERATURE.—6 janvier 1876. Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	61	16
12 M.	73	23
3 P. M.	80	26
6 P. M.	70	21

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—Mr Antoine appelle à l'ordre le Sénat et un quorum est annoncé.

Un rapport de majorité et un rapport de minorité du comité sur le règlement sont reçus.

Mr Eustis soulève une discussion animée en présentant un substitut pour protéger les droits de la minorité à la Chambre, et sa proposition a prévalu par 19 pour, 14 contre.

Une séance exécutive a lieu, ensuite, le rapport du comité sur le règlement, tel qu'il a été amendé par Mr Eustis, est adopté, sur quoi le Sénat s'ajourne.

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE.—Nous lisons dans le *Petit Journal*:

"M. et Mme N.... étaient mariés depuis six ans; depuis quelques temps la conduite de la femme, remarquablement jolie, avait donné des soupçons à son mari. Mercredi, Mme N.... étant sortie sous un prétexte futile, son mari se décida à la suivre.

"Bientôt il la vit entrer dans une maison de la rue de la Chaussée-d'Antin, d'où elle sortit, une heure après, au bras d'un jeune homme qui était pour le mari complètement inconnu.

"Après les avoir suivis pendant quelque temps, M. N...., n'y tenant plus, fit un léger détour et les apostropha.

"A leur trouble, il ne put conserver aucun doute sur leur culpabilité.

"—Il faut que vous me suiviez sur l'heure et sans bruit, dit à voix basse le pauvre mari à l'amant de sa femme, ou je vous soufflette en pleine rue.

"—Soit, monsieur, reprit l'autre; j'irai où vous voudrez me conduire, pour éviter tout scandale.

"Il quitta le bras de la jeune femme, dont la pâleur était effrayante à voir, et qui resta seule dans la rue, pendant que les deux hommes se dirigeaient vers le commissariat de police le plus voisin.

"Pendant ce temps, la femme rentra; un peu plus tard, elle partit, prit le chemin de fer et arrivait à minuit à Compiègne, où elle descendit à l'hôtel de Flandres, près de la gare.

"Le lendemain matin, elle sortit et alla chez M. Montier, arquebusier, où elle acheta un revolver pour quelqu'un, disait-elle, qui voyageait souvent.

"De l'air du monde le plus tranquille, elle se fit donner toutes les explications sur la manière de se servir de l'arme, explications qu'elle devait transmettre au voyageur.

"Elle revint pour faire changer le calibre des balles, puis elle se retira pour aller chez un autre armurier afin de faire changer encore une fois les balles, et chez lequel on arma les six coups.

"A l'heure du dîner, on monta à la chambre de la voyageuse pour la faire descendre.

"Lorsqu'on entra dans la chambre, la jeune femme était morte, couchée sur le côté, au pied d'un fauteuil, et la tête dans la direction de la cheminée.

"La robe était ouverte à la poitrine, et quelques gouttes de sang tachaient une chemise de fin tissu, à l'endroit du cœur. Un revolver était près d'elle.

"Le médecin qu'on appela déclara que la mort remontait à une heure et demie environ. Cette femme avait eu le sang-froid, sans se déshabiller, d'ôter son corset, de déchirer sa chemise au-dessous du sein gauche et d'appliquer à l'endroit du cœur le canon du revolver.

"Sur la cheminée, on trouva une carte au nom d'un bijoutier-horloger, sur le revers, ces mots au crayon:

"Veuillez, je vous prie, aller prévenir mon mari et mon parrain, M. L...., à Longueuil-Sainte-Marie, de venir me reconnaître, et qu'il donne avis à ma mère."

"On télégraphia immédiatement aux adresses indiquées, et le mari, accompagné d'un ami, arriva par le premier train. Il reconnut dans le cadavre sa femme Noémie N...., âgée de vingt-quatre ans, née à S...., il se précipite en pleurant sur le corps, qu'il couvrit de baisers."

Voici la contre-partie de ce drame;

On écrit de Brest:

"Hier soir, M. G...., médecin de la marine, en rentrant chez lui, fut prévenu par la domestique que sa femme se trouvait avec son amant. Elle cherchait depuis quelque temps à le surprendre. Le jeune homme, qui s'était fort bien conduit pendant la guerre, avait été blessé au bras droit et décoré pour ce fait. M. G.... ne dit rien, mais il sortit de sa trousse un bistouri avec lequel il se porta deux coups au cœur et au bras. Il tomba dans son escalier et fut ensuite transporté à l'hôpital de la Charité, où il a expiré ce matin à quatre heures.

M. G.... avait épousé sa cousine germaine. On prétend que c'était un mariage d'amour."

Voir la 4ème page pour le compte-rendu de la procession et des cérémonies des Réveillonneurs de la 12ème Nuit.

INSTITUT ST-LOUIS.—Une soirée musicale doit être donnée aujourd'hui à six heures, par les élèves de cet établissement d'éducation que dirige si habilement Mme Matthey. Nous nous ferons un plaisir d'en rendre compte.

PIANOS QUI COUTENT LE MOINS ET SONT LES MEILLEURS.—Ces pianos se trouvent dans le vaste établissement de M. Louis Grunewald, rue Baronne, Nos. 14, 16, 18, 20 et 22, près la rue du Canal. Ils viennent des meilleures fabriques, soit d'Europe, soit d'Amérique, et ils sont offerts aux prix les plus réduits pour du comptant. On peut même les avoir en s'engageant à faire des versements mensuels.

— Le lord-maire de Dublin, M. Swiney, est depuis deux jours à Paris. Il se rend à Rome où il va recevoir, des mains de S. S. Pie IX, la croix de chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, qui lui a été conférée à l'occasion du centenaire d'O'Connel.

—53—

Les éléments des os, de la cervelle et des muscles.—La nourriture contient les éléments des os, de la cervelle et des muscles et dans une constitution bien entretenue, la formation de ces constituants corporels n'est interrompue ni jour ni nuit. D'autre part, quand la digestion ou l'assimilation est imparfaite, la formation éprouve des obstacles et les éléments destructeurs n'étant pas contrariés par le procédé réparateur de la nature, le système est menacé d'une ruine prochaine. Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont particulièrement propres à détruire les causes qui mènent à une décadence prématurée des énergies vitales, écartant tous les obstacles à une complète digestion ou assimilation de la nourriture, et empêchant la déperdition des forces physiques. Pour la diminution des forces résultant des maux, ces bitters sont le meilleur de tous les remèdes et leurs effets fortifiants sur le système les mettent à même de braver les influences atmosphériques qui engendrent les fièvres d'infection.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1876.—Avis est donné aux membres de cette société de la mort de T. J. Hanley, décédé, à la Nlle-Orléans, le 20 août 1875; de la mort de J. A. Chambers, décédé, à la Nlle-Orléans, le 14 septembre 1875; de la mort de Richard Sties, décédé, à la Nlle-Orléans, le 2 octobre 1875. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1.25 sur chacun de ces décès, d'ici au 12 février 1876, à 4 heures de l'après midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
2janv—au 9

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc. TOILES CIRÉES—anglaises et américaines. NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie. STORES—Couvertures de Tables et de Pianos. ÉTOFFES A RIDEAUX et à Meubles. BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc. BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
1jan—6t PP

Société Culinaire Philanthropique de la Nouvelle-Orléans.

Avis est donné aux membres de cette société qu'une convocation extraordinaire aura lieu aujourd'hui, VENDREDI, 7 du courant, à huit heures du soir, au local, encoignure Remparts et Toulouse.
Par ordre du Président,
7jan—1t. Le secrétaire, E. B. CHAZOT.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—En Asamblea General celebrada el Domingo, 2 del corriente mes, fueron electos los oficiales que en seguida se expresan:
Presidente, Don Vicente Planellas.
1o Vice Presidente, Juan Alsina.
2o, Manuel Birgo.
Tesorero, A. Ducros.
Secretario, Don José Muñiz.
Vice Secretario, Anto. Alv. Galan.
Colector, Sebastiano Moreno.
Gran Marshal, Gabriel Prats.

Miembros de la Junta Administrativa, y Comision de auxilios:
1o Distrito, Don Jaime Alsina.
Idem, José Fernandez.
Idem, Agapito Robles Crespo.
2o Distrito, Don José Terrer y Terrer.
Idem, Candido Espinosa.
Idem, Pedro Terrer y Terrer.
3er Distrito, Don Alejandro Marti.
Idem, Bernardo Garcia.
Idem, Ramon Solares de la Venta.
4o Distrito, Don Andrés del Valle y Nogueira.
Idem, Miguel Monasterio.
Idem, Manuel Santavalla.
Doctor, E. Berjea.
7janvier—1t. JOSÉ MUÑIZ, Secretario.

Società Italiana di Mutua Beneficenza.—Sono invitati i signori membri della sud società ad assistere alla pubblica assemblea generale, che avrà luogo Domenica 9 corrente alle ore 11 A. M., onde procedere alle elezioni dei nuovi Ufficiali e Membri della Direzione.
L'assemblea avrà luogo nella sala della società, canto Chartres e San Luigi.
Per ordine del Pres. JOHN ROCCHI.
Il Secretario, E. Traus. 7 jan—2t.

Bureaux du New-Orleans Butchers' Hide and Tallow Co.—Au No 102 de la rue South Peter, 6 janvier 1876.—Avis est donné aux actionnaires de cette compagnie que l'élection annuelle des directeurs, pour l'année courante, aura lieu aux bureaux de la compagnie, LUNDI, 10 janvier, de 1 à 6 heures P. M.
7jan—3t. ANDRÉ MAILHES, Secrétaire.

Asile des Orphelines.—Nlle-Orléans, 4 janvier 1876.—L'assemblée annuelle aura lieu, à l'asile Poydras, le LUNDI, 17 du courant.
Mme M. J. ANDERSON, Secrétaire.
4janv—4au17

Aujourd'hui Vendredi.
COUPONS.
Nous annonçons comme auparavant
Notre vente spéciale
DE COUPONS DE TOUS GENRES DE MARCHANDISES à moitié prix et même moins.
M. L. Byrne & Co.
7 jan—1t 163 rue du Canal.

Les meilleurs
PIANOS ET ORGUES,
—SE VENDENT AU—
GRUNEWALD HALL,
au plus bas prix de comptant ou payables tous les mois.
L'ETABLISSEMENT n'a que les instruments des premières fabriques. Aussi les acheteurs sont-ils invités, en toute confiance, à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs.
LOUIS GRUNEWALD, aux Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, près Canal. 7 jan—VSDPP

CARGAISON ESPAGNOLE!
En débarquement
Du navire norvégien JOHANNA FOSS de Barcelone,
300 demi et quarts de pipes Vin rouge, "Cañellas hermanos" de Taragone,
150 quarts Vin Oporto supérieur,
50 quarts Vin Rouge Benicarlo,
40 quarts Vin généreux,
10 quarts de Sherry, supérieur,
25 quarts Anisado de Castille double,
200 sacs Amandes coques tendres,
70 sacs Noisettes,
55 sacs Noix,
100 boîtes Pimentos,
50 caisses Fruits au jus,
50 damejeannes vin supérieur de Grenache,
30 barillets Olives,
10 caisses de Capres,
3 caisses de Calamares,
2500 cordes d'Ail.
A vendre par P. E. BRULATOUR,
7janv—3t 116, 118, 120, rue Royale.

En débarquement
du steamer ALICE, de Liverpool.
400 caisses Grand Vin Chateau-Kirwam.
8 quarts Vieille Eau-de-vie, J. Dénis, Hy Mounié & Co., Cognac.
A vendre par P. E. BRULATOUR,
7janv—3t 116, 118, 120, rue Royale.

Ouvrières-modistes.
On a besoin immédiatement au No 122 rue Prytania de deux OUVRIÈRES-MODISTES de premier ordre. Elles auront une position permanente. 7 jan—1t

Chienne perdue.
UNE récompense libérale sera donnée à la personne qui ramènera au No 278 rue Royale, entre Hopital et Ursulines, une petite chienne black and tan répondant au nom de RITA ou RIQUETTE. Elle portait un collier de cuir rouge avec une petite clochette. 7 janv—2t

Blanchisseuse.
On a besoin d'une bonne BLANCHISSEUSE au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 5janv—

CIGARES, CIGARES,
TOUS les magasins de cigares de première classe, vendent les cigares Legal Tenders et Comme il faut de Fernandez & Villa.
5 déc—

J. A. PERIER,
250 & 252 RUE ROYALE.
Entre St-Philippe et Ursulines.
Liquidation! Liquidation!
MADAME PÉRIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au-dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs de Pleyel, Debain, Wolter, Thibout.
Aussi un grand assortiment de Pianos de seconde main. 21 nov—3m—D Mar J

Le Jardin de Wenger,
Aux Nos 11 et 13 de la rue Bourbon, près Canal,
—SERA OUVERT—
SAMEDI, 8 janvier, à 7 heures du soir.
C'est—à l'exception du "Gilmore Garden", de New-York, le seul établissement de ce genre aux Etats-Unis.
Il n'y a jamais rien eu de semblable à la Nouvelle-Orléans sous le rapport de l'ÉLÉGANCE et de la SPLENDEUR.
Ce jardin est illuminé par
250 BECS DE GAZ.
Une entrée privée conduit à deux beaux salons réservés
AUX FAMILLES,
qui peuvent, de là, voir la GRANDE SALLE où seront servis des rafraîchissements
AUX PLUS BAS PRIX.
On y trouvera, constamment, les meilleurs journaux américains et européens, ce qui est nouveau ici.
Les amateurs pourront demander
LES LIQUEURS ET LES VINS LES PLUS FINS
qu'ils auront à des PRIX RAISONNABLES.
UN RESTAURANT de PREMIER ORDRE est attaché à l'établissement.
Les connaisseurs sont informés qu'il s'y vend de la célèbre
MILWAUKEE LAGER BEER
de Philip Best,
A cinq cents le verre.
H. WENGER, propriétaire.
7 jan—2t

Club Dramatique Louisianais.—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1876.—Election d'officiers du Club Dramatique Louisianais:
President, A. L. Tissot.
1er vice-président, C. Vatinel.
2d vice-président, G. Roux.
Secrétaire, J. R. Sarrazin.
Sec. aux Finances, Geo. E. Forstall.
Trésorier, P. Godchaux.
Régisseur général, J. Davis.
Sous-régisseur géné., T. Chopin.

Comité de Choix de Pièces.
J. Davis, L. N. Baquié, H. B. de l'Etang, J. R. Wiltz, E. Chopin, A. A. Carrière, J. L. Barjac.

Comité de Distribution.
A. L. Tissot, J. R. Sarrazin, T. J. Dupaquier, T. Desdunes, C. de Gruy, G. Roux, C. V. Godchaux.
Officiers réélus.
6janv— J. RENE PARRAIN, Secrétaire.

DEPOT DE GLACES
Françaises et Allemandes,
L. UTER.
AGENT,
No 38 RUE ROYALE, No 38.
Annonce à ses amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils trouveront un grand avantage à s'adresser à lui avant d'acheter ailleurs l'un des articles suivants:
Glaces Françaises et Allemandes, de toute espèce et de toutes grandeurs; Gravures, Lithographies et Chromos, unis et coloriés; Cadres de Photographies, en toile doré et en bois sculpté; Cadres de Portraits et de Gravures, carrés et de forme ovale, en noyer et en bois de rose; Corniches et Stores de fenêtres, Bandes de rideaux, Cadres Rustiques et Brackets en noyer sculpté; Moulures pour cadres, de tous genres, toute espèce de Glands et de Cordes pour tableaux, et toute espèce d'articles à l'usage des artistes.
La maison se charge de réparer les anciennes glaces et de redorer les anciens cadres.
P. S.— Les personnes de la campagne feront bien de demander un catalogue et une liste des prix. 14nov—DMerVSmPP

L'INFLATION.
FERNANDEZ & VILLA croient à l'inflation leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Eagles.
5 déc—

AVIS.—Ni les consignataires, ni le capitaine de la barque française RHONE, venant de Marseille, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.

Les consignataires de la barque française RHONE sont notifiés de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, poteau 26, 2ème District, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et accordée sur la Levée.
6jan—2t A. CARRIERE & SONS.

20 OUVRIERS-CORDONNIERS trouveront de l'ouvrage à la fabrique à vapeur de chaussures à vis de Mr P. PAVIA, 153 rue Royale.
6janv—3t

Farine! Farine! Farine!
Les soussignés sont les seuls agents de MM. LEONHARDT & SCHURICHT, de St. Louis, pour la vente des marques suivantes de farine:
Pride of Louisiana, en barils et demi barils.
Gray Jacket,
L. & S. I. X. L.
Rose of the West.
Belle of Texas.
A vendre en magasin et à l'arrivée par G. PASCAL & CO., Nos 74 & 76 rue Poydras.
1er janv—1t

Chandelles! Chandelles!
2500 caisses CHANDELLES de STAR de "P. N. Werk & Co.," 7, 6, 6, 4 à la livre. 100 1/2 caisses Chandelles pour Eglise, 6, 4 et 2 à la livre.
A vendre en magasin et à l'arrivée par G. PASCAL & CO.,
1er janv—6t Nos 74 & 76 rue Poydras.

HYGIENE.
APRES le déjeuner, fumer un cigare Pony de Fernandez & Villa.
5 déc—

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIRÉES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ÉTOFFES A RIDEAUX — TERRYS, REP BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
1sept—1m

CIGARES. CIGARES,
ENFIN, il a été fait une découverte qui réjouira les fumeurs. Allez chez Fernandez & Villa et faites-y l'essai d'un Pony.
5 déc—

CHAMPAGNE! CHAMPAGNE!
En débarquement 200 paniers Champagne
DRY VERZENAY,
De la célèbre marque
George Goulet & Cie., Rheims,
En vente dans les principales groceries de détail et par
Paul Gelpi & Bro.,
41 rue Vieille-Levée.
SEULS AGENTS POUR LE SUD.
19déc—1m

FAITES EN L'ESSAI.
FERNANDEZ & VILLA vendent des cigares dits Legal Tenders et Comme il faut. Faites en l'essai et vous les aimerez.
5 déc—

AVIS.
MONSIEUR CHAUVET FILS fait savoir à qui cela concerne qu'il a nommé M. VERGNOLE seul agent pour la vente des produits de la maison CHAUVET FILS, et que toute personne se servant de son nom ou imitant ses étiquettes sera poursuivie par son agent.
CHAUVET FILS, Bordeaux.
22 déc—1m

Avis.
UN bon agent cotonnier, établi en Alsace depuis plus de seize ans, demande la représentation d'une maison de premier ordre. S'adresser au bureau du journal.
29déc—1m

CONFISERIE
A. LEMANNE
207......RUE DE CHARTRES......207
(entre Dumaine et Ste-Anne.)
JOLI assortiment de CARTONNAGES nouvellement reçus de Paris.
BONBONS FINS à 75 cts la livre.
FRUITS CRYSTALISÉS à 60 cts la liv.
21 déc—1m

UN FAIT ETABLI.
TOUT le monde fume les cigares de Fernandez & Villa, dits Pastes de choix et Comme il faut.
5 déc—

JOHN GEO. WAGNER,
Coin Ursulines et Dauphine.
—Marchand de—
Bottes, Souliers et Brodequins
Aux prix les plus réduits du marché.
ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE.
25déc—1m

Avis Important.
A. BONNET
65......RUE ROYALE......65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit. Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
18déc—3m

Avis au public.
LE SALON DE BARBE de A. Poirier, qui existe depuis plus de vingt ans sous l'hôtel St-Louis, sera transporté le 22 de ce mois rue St-Louis No 77, entre Royale et Bourbon, près du restaurant Antoine. A Poirier profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et ses amis pour le patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et dont il leur demande la continuation dans son nouvel établissement. Il s'efforcera, comme par le passé, de s'en rendre digne.
21déc—1mMarVenDim A. POIRIER.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
CONFORMÉMENT aux dispositions de la charte consolidée de cette compagnie, la réunion annuelle régulière des actionnaires aura lieu à ce bureau MARDI, 11 janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour élire sept Directeurs qui agiront en cette capacité pendant l'année courante.
Les livres de transfert seront fermés pendant la semaine qui précédera l'élection.
V. VALLOIS, secrétaire.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1876.
1er jan—jus 11.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
UN dividende de cinq piastres par action sur le nouveau et l'ancien stock de cette compagnie, sera payé aux actionnaires SAMEDI, 15 janvier, sur les bénéfices des six derniers mois.
Les transferts opérés à partir de cette date ne devront pas comprendre le dividende.
V. VALLOIS, secrétaire.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1876.
1er janvier—15 f.

LA FASHION.
SI vous voulez être fashionable, fumez les cigares de Fernandez & Villa, dits Comme il faut.
5 déc—

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

Avis.
UN français désirerait se placer comme valet de chambre dans une maison privée. Il peut fournir de bonnes références. S'adresser à A. Hervineau, 101 rue St-Louis. 6jan—4t

ELITE CLUB ROOM,
40......Rue St-Louis......40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

AVIS.
LE soussigné, chargé par le propriétaire de la célèbre et meilleure marque d'huile d'olive importée sur notre marché, sous le nom de JAMES PLAGNIOL.
Avertit le commerce que d'autres huiles sont mises dans les mêmes vieilles bouteilles et paniers portant ses étiquettes et qu'il serait préférable pour ne pas en être imposé, de ne s'adresser, pour cet article qu'à des maisons d'importation responsables.
25déc—1m U. MARINONI, 69 Old Levee.

CADEAUX DE FETE.
MESDAMES, si vous voulez faire un présent élégant à vos amis, achetez-le chez Fernandez & Villa, coin Royale et Douane, une boîte de cigares, dits Comme il faut.
5 déc—

Le Docteur Ferrière
SI bien connu par son infaillible et nouveau traitement de la goutte, du rhumatisme, des fièvres intermittentes; des maladies de foie, du cœur, des poumons et d'estomac; de la dyssenterie, des voies urinaires et en particulier des maladies de femme, a ouvert un office de consultation au No 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Quand la guérison est impossible, le soulagement est toujours certain, avec son admirable méthode.
Heures de consultation—De 9 h. du matin à 2 h. de l'après-midi, et de 4 à 6 h. du soir.
20 nov—1 an

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 230 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence: 181 rue du Camp, encoignure Julia.

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."
On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Mme RAPHO,
Brodeuse, au No 29 de la rue Bourbon,
PRÉVIENT sa clientèle et le public en général, qu'elle a en mains un magnifique assortiment de Guipure laine, Guipure soie, Valenciennes, Manteaux de Cachemire et de Piqué pour enfants, Robes de Baptême, etc, etc, etc, qu'elle vendra aux prix les plus modérés de la place.
12 déc—1m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 JANV. — CLASSE No 4.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
22	73	37	75	66	2	41	61	69	14	46	59	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 6 Janv. 1876
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi, 15 janvier—Pour la succession de Patrick Halpin—Le magnifique café "Charm" No 5 de la rue Vieille Levée, en face du bureau de poste.
La "propriété Martinez", et grocerie, bien connue, au coin des rues Camp et Girod.
Les magasins en briques et à trois étages, solidement construits, faisant face au Bassin du Nouveau Canal, Nos 278, 280 et 282 de la rue Julie, coin Bassin.
Pour la succession de feue Mme Veuve Diego Morphy—la maison double et à étage, Nos 421 et 423 de la rue St-André, entre Dryades et St-Denis; meubles à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux.

Samedi, 22 janvier—Pour le compte de la succession de feu Cyprien Dufour—Le magasin et maison en briques et à trois étages, No 7? de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, la belle maison en brique et à étage, No 297 de la rue Bourbon, coin Quartier; la jolie maison en brique No 299 de la rue Bourbon, entre les rues Esplanade et Quartier; la maison basse, en briques, No 87 rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Dauphine: les quatre cottages en bois, simples et doubles, dans les rues Derbigny et Kerlerec, près la belle résidence de Mr Alfred Baldwin.
Dans l'affaire Catherine A White et als vs. E. Wittenberg et als., maisons en bois, simples et doubles, formant l'angle des rues Elmire et Craps, 3ème District.
Pour le compte de la succession de John Oulder et de sa femme Barbara Fath—Un cottage double, bâti sur deux terrains, dans la rue Thalie, entre les rues Clairborne et Willow.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.
8oct—1an

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN!
MAISON D'ACHATS 40 RUE PARADIS-POISSONNIÈRE, Paris.
GUÉBLÉ & NIPPERT,
131 — RUE DU CANAL — 131
Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1875.
Les soussignés décidés à écouler totalement leur beau stock de
JOUETS
Offrent, pendant cinq jours seulement, d'ici au 1er janvier, de faire un
Rabais d'un Quart,
soit de 25 0/0 sur les prix marqués.
GRAND DÉBALLAGE.
Nous venons de recevoir par steamer HANNOVER un nouveau et superbe assortiment de
VASES DE BOHÊME
Caves à liqueurs, Boîtes à Gants et à Mouchoirs, Boîtes à ouvrages, Albums à Musique, &c.
Le tout à des prix exceptionnellement bas.
NOTA—Notre réduction de 25 0/0 s'applique aux Jouets seulement.
Pour Etrennes à nos clients, nous avons réduit le prix de nos GANTS DE PEAU.
GANTS DE DAMES, A 2 BOUTONS à $1.00, REDUITS à 85 cents.
" HOMMES à $1.50 " $1.00.
" CHEVREAU POUR DAMES A 2 BOUTONS à $1.50 REDUITS $1.25.
" HOMMES $2.00 1.50.
ALLEZ VOIR SANTA CLAUS
—CHEZ—
Guéblé & Nippert,

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur, Nouvelle-Orléans.
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti être un mousseux d'une saveur sans égale.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salla Fils. Chateau de France de P. Bruyère. Graves d'Ambarès. Dubos Frères. &c. &c.
23 déc—1m

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON.
A. ROCHEREAU & CO.,
—SEULS AGENTS—
POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE
VINS, BRANDY, SARDINES, &c.
8 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK. 16 & 18 RUE ST. LOUIS, NLLE-ORLÉANS.
2 déc—1an

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancheier, à plafonner, à étagères, à lambriser, en noyer, en érable et peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 936 du Bureau de Poste.
21 nov—1an

D. MERCIER,
Marchand en gros et en détail de VETEMENTS, CHAPEAUX, BOTTES, SOULIERS, ARTICLES de TOILETTE, etc.
Grand choix de DRAPS FRANÇAIS. VETEMENTS FAITS SUR ORDRE, dans le dernier genre.
Coin Dauphine & Bienville, Nouvelle-Orléans.
Les ordres des marchands de la campagne seront remplis avec la plus grande promptitude aux prix les plus raisonnables. 31 oct—2m

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRERES TRADE F.S MARK BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE.
Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the importers—A. Lanata, Schmidt & Ziegler, Smith Bros & Co., E. J. Hart & Co., Clark & Meader, Ernest C. Villeré, Thos. H. Hardy & Co.
24 oct—1 an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ces aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
21 août—1an.

GRANDE MANUFACTURE DE CIGARES,
No 71, Rue de Chartres.
Fabrique de CIGARES de tabac importé de la Havane, mélangé et du pays, aux plus bas prix du marché. Pour satisfaire aux nombreuses demandes, je vendrai, dorénavant, par quantités à la convenance des acheteurs et aux prix de gros.
25 mars—1an F. HAEHNEL.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEGUT & CO.
A constamment un grand assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MEDICAMENTS PATENTES, Français, Anglais et Américains, EAUX MINERALES, naturelles et factices, etc.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, aussi, EAUX DE VICHY à 5 cts.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD.
68 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS.
1mai—1an

DITES-LEUR.
DITES à vos amis que Fernandez & Villa ont un stock de cigares qui ne peut être égalé.
5 déc—

C'EST POSITIF.
L'ELITE de la population de la ville du Croissant, fume les célèbres Legal Tenders de Fernandez & Villa.

Avis aux poseurs d'installations de gaz et aux constructeurs.
Bureau de la Compagnie du gaz de la N-O, Au coin des rues Baronne et Commune.
AVIS est donné aux personnes qui posent des installations de gaz et à celles qui bâtissent dans les limites des opérations de cette Compagnie que les règlements (revus) qui ont trait aux installations de gaz, seront mis en vigueur à dater du 1er janvier 1876; qu'il ne sera pas fourni de gaz aux bâtisses où des appareils auront été posés après cette date, si ce n'est par des personnes munies d'un certificat de la Compagnie.
On peut obtenir des exemplaires de ces règlements en s'adressant aux bureaux de la Compagnie.
THEOBD. FORSTALL, Surintendant-général.
7 déc—1mPP

P. MALLARD,
55 RUE ROYALE.
Devant clore définitivement avant le 15 janvier, fait un dernier appel à sa nombreuse clientèle et au public en général, et leur fait savoir qu'il solde la balance de son stock aux plus bas prix du marché.
On trouvera chez lui un beau choix d'objets pour étrennes tels que: Cristaux, Porcelaine décorée, Plaqué, Meubles de fantaisie et vieux chêne sculpté, Chandeliers, Bronzes et Statues.
Venez voir et juger. 17déc—1mPP